Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**des Personnels de Préfecture

Secrétariat Général: 8, rue de Penthièvre - 75008 PARIS Tél. 01 40 07 62 91 (ou 62 92, ou 62 93) - Fax 01 40 07 10 22 Adresse postale: B.P. 646.08 - 75367 PARIS Cedex 08 E-mail: fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Monsieur Jean-Louis BORLOO Ministre d'Etat Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Madame Michèle ALLIOT-MARIE Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales

Paris, le 30 janvier 2008

et

Objet : Sécurité Routière et Service Public.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Ministre,

La Sécurité Routière a remporté ces dernières années un franc succès dans sa lutte contre l'accidentologie et la mortalité sur nos routes. Pour Force Ouvrière, ce succès est lié à de multiples facteurs qui peuvent se traduire ainsi. Des apprentis conducteurs mieux formés et mieux évalués avec l'allongement de la durée de l'examen du permis de conduire, un permis probatoire, un Contrôle Sanction Automatisé, une ingénierie publique et une infrastructure performantes, sans oublier une sécurisation accrue des véhicules.

Ces différents facteurs démontrent clairement l'implication de nos deux Ministères que sont le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales.

La Sécurité Routière a été une politique prioritaire de l'Etat durant le quinquennat précédent. Nous ne pouvons que nous féliciter que l'actuel Président de la République continue dans ce sens et fixe des objectifs ambitieux, en particulier en annonçant vouloir passer sous la barre des 3.000 tués durant son mandat.

Pour atteindre cet objectif, il apparaît nécessaire pour Force Ouvrière de renforcer l'action publique en faveur de la sécurité routière et du permis de conduire. C'est pourquoi, nous nous opposons à tout projet d'externalisation ou création d'agence concernant le futur opérateur de l'examen du permis de conduire.

L'Etat à travers nos deux ministères détient incontestablement les compétences humaines, techniques et législatives permettant d'améliorer, consolider et promouvoir la lutte contre l'insécurité routière. Les Services Préfectoraux et la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière (DISR) doivent pouvoir développer leurs actions en ce sens.

Comptant sur votre implication en faveur de la politique de Sécurité Routière, politique d'intérêt général, nous attendons un engagement fort de votre part permettant de rassurer tous les fonctionnaires et agents publics oeuvrant dans ce domaine, en les confortant dans leurs missions et leurs statuts au sein du Ministère de l'Intérieur et de la DISR du MEDAD.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Ministre, à l'assurance de notre haute

considération.

Christian GROLIER Secrétaire Général SNICA-FO Bruno LANDRI Secrétaire Général FO-Préfectures